Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200695-20260321-2026_03B_01-DE

GUENROC

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUENROC

Arrondissement de DINAN

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un mars à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du quinze mars deux mil vingt-six, se sont réunis en séance publique à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Roger COSTARD, maire sortant, conformément à l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 11, Votants : 11
Date de convocation et affichage : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Dominique LEFORESTIER, Anne-Sophie ROUXEL, Tanguy ROQUIER, Antoine DIVARD, Valérie GAREL, Philippe HEURLIN, Lise DUVERNOY, Claire GUELLAFF, Bernard HUETTER-GUARDIANI, Ariane DESPORTES, Emmanuel MATHIOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE ELUE : Lise DUVERNOY.

Choix du nombre d'adjoints (2026-03B-01)

Mme Dominique LEFORESTIER, le Maire, indique qu'il convient de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) décide de :

- **Fixer** le nombre d'adjoints au Maire à 3.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, Certifié exécutoire

Le Maire,
Dominique LEFORESTIER

MAIRIE de GUENROC
CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de Séance,
Lise DUVERNOY